

EDITO

L'ACE affirme que l'enfant est un être à part entière, capable de s'exprimer, de découvrir ses capacités, de prendre des responsabilités et de s'organiser avec d'autres.

Le projet éducatif de l'ACE permet aux enfants :

- De développer la créativité, la confiance, la responsabilité et l'autonomie,
- D'expérimenter une vie de groupe basée sur la tolérance, le partage, la solidarité,
- De donner le goût de la démocratie par une éducation à la citoyenneté.

L'ACE a une dimension nationale par son appartenance au collectif AEDE* (Agir Ensemble pour les Droits de l'Enfant).

C'est dans ce but que l'ACE 35 participe, en lien avec la Ville de Rennes, aux journées des Droits de l'Enfant.

A l'occasion des **30 ans** de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, nous avons souhaité donner la parole aux enfants des quartiers rennais. Ces paroles recueillies par Loïc CHONEAU de QUIDAM – Compagnie THÉÂTRALE ont permis la réalisation de ce livret. Cet ouvrage vous invite à découvrir la richesse de leurs témoignages.

Christiane MAGGI,

Présidente de l'ACE 35



*Plus de 40 organisations de la société civile travaillant dans tous les domaines de l'enfance se sont réunies dans le projet AEDE. **En 2015**, elles ont rédigé ensemble, avec les enfants et les jeunes, un rapport sur la situation des enfants en France pour le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies. Elles souhaitent que ce rapport permette de promouvoir les droits des enfants et leur respect en France pour tous les enfants. **En 2020, AEDE a décidé d'aider les jeunes à écrire leur propres rapport en plus du sien afin de renforcer son travail de plaidoyer engagé et la participation des enfants.**

Points de repères

sur la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE)

Le sais-tu ?

Tu penses sûrement que, parce qu'ils sont petits, les enfants ont des petits droits ? Eh non ! Voyons cela ensemble...

Depuis 1989, les enfants sont officiellement reconnus comme des femmes et des hommes en devenir, avec des droits édictés rien que pour eux.

Pourquoi donc ?

Car, contrairement aux adultes, ils sont en train de grandir et en train de construire leur personnalité. Ils sont donc plus fragiles et en droit d'être particulièrement protégés pour s'épanouir !

Les droits de l'enfant, ce sont des règles qui concernent tous les enfants du monde, sans exception. Ces règles sont rassemblées dans la Convention internationale des droits de l'enfant, un texte adopté le **20 novembre 1989** par l'ONU, l'Organisation des Nations Unies.

Tous les pays du monde ont signé ce texte et ont promis de tout faire pour que les lois de leur pays respectent les droits de l'enfant.

La CIDE comporte 54 articles et énonce les **droits fondamentaux**, dont tous les enfants du monde peuvent se prévaloir, en fixant des normes minimales que doivent respecter les pays signataires en matière de droits :

- à la survie et à la santé,
- à la famille,
- à l'éducation et à l'instruction,
- à la liberté d'opinion et d'expression,
- à être protégé contre toute forme de discrimination,
- à être protégé contre l'exploitation dans le travail,
- à être protégé contre la guerre et les privations de liberté,
- à être protégé contre l'exploitation sexuelle et les mauvais traitements.

Avec 195 États, c'est le traité relatif aux droits humains le plus largement ratifié de l'histoire.

Le 20 novembre 2019, nous avons fêté les 30 ans de la CIDE.

Il existe aussi des textes simplifiés et adaptés aux enfants.

Le droit d'avoir une famille

« Dans une famille, il y a de l'amour. On s'aide, on met ensemble la table pour le repas, quelqu'un est toujours là si on bloque devant un devoir ; si on a peur de quelque chose on est rassuré et encouragé... Des enfants n'ont pas de famille, à cause de la guerre par exemple. Ils voient des gens se faire tuer, ils pleurent, sont très malheureux. Heureusement, certains peuvent se faire adopter pour s'en échapper.

Moi, je suis fils unique. Je m'ennuie un peu mais je trouve cela très bien car je ne me dispute pas avec des frères ou des sœurs ! J'ai un copain dont le père est décédé, mais il a un beau-père avec qui il s'entend bien. Parfois il pense à son père et il est triste, mais il arrive à passer à autre chose. Tous les enfants devraient avoir une famille, pour être heureux. »

Marin

9 ans, CM1



Le droit d'avoir une famille

« Chaque enfant a le droit d'avoir une famille, des grands pères, des grands-mères, un papa, une maman, un frère, une sœur, une demi-sœur. Dans sa famille on peut faire des gâteaux, fêter les anniversaires ou encore jouer. C'est mieux que d'être tout seul. Tout seul on s'ennuie et on devient triste. Et puis, tout seul, on n'arrive pas à faire ses devoirs.

J'ai une grand-mère qui vit loin, elle est au Maroc. Mais ça ne me gêne pas car on se téléphone. On peut même se parler en se voyant dans le téléphone ! C'est amusant, je crois qu'elle est tout proche !

Avec ma famille je fais plein de choses et je suis triste quand je pense qu'il y a des enfants dans d'autres pays qui sont sans famille et qui vivent dans les rues. »

Safaa

9 ans, CM1



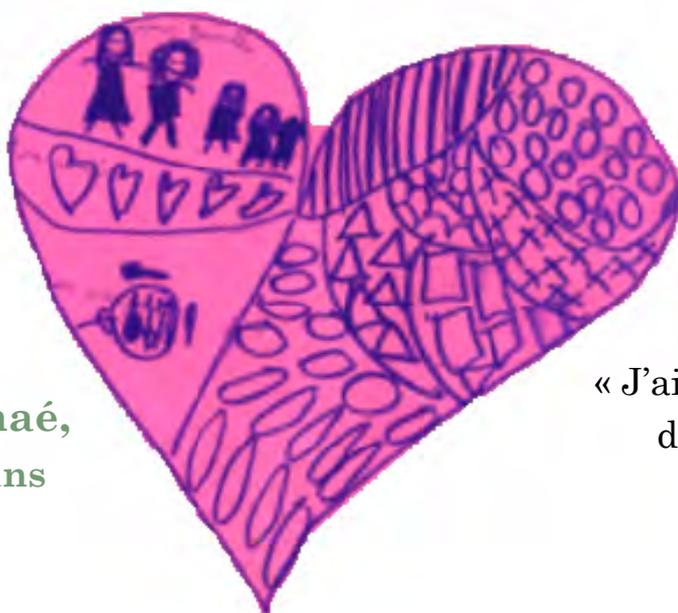
Le droit d'avoir une famille

« Dans une famille tu es soutenu dans tout ce que tu fais, pour apprendre... Sans famille tu es seul, personne ne s'occupe de toi. Les enfants qui n'ont pas de famille vivent dans des orphelinats. C'est difficile pour eux, personne ne les aide pour leurs devoirs, et je me demande s'ils sont aimés.

Quand tu as une famille, tu peux connaître tes parents bien sûr, mais aussi tes grands-parents, tes cousins... tu connais ton histoire. Si tu n'as pas de famille, tu ne sais pas d'où tu viens, tu es comme un arbre qui n'a pas de racines. Il tient mal en terre et il tombe au moindre coup de vent. Tes grands-parents peuvent te raconter comment ils vivaient à ton âge, ce qu'ils mangeaient, de la soupe par exemple. Moi, la soupe ce n'est pas ce que je préfère ! »

Maëlle

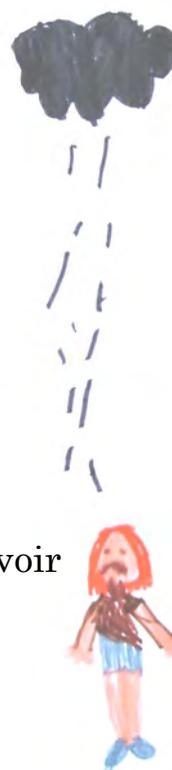
10 ans, CM2



Anaé,
8 ans

« J'ai le droit d'avoir
des parents »

Anonyme



Le droit d'être aimé

« Si on n'est pas aimé on est triste. C'est dommage car on n'est jamais joyeux. On s'ennuie. Etre aimé veut dire être avec quelqu'un qui est à ses côtés. Mon papy n'a jamais été aimé par ses parents. A Noël, ils lui offraient seulement une pomme. En plus, son père ne payait pas l'école, alors il avait la honte. Quand j'ai appris tout ça, j'ai pensé que lorsque l'on n'est pas aimé, on ne pouvait pas aimer les autres personnes. Pourtant, mon papy m'aime, je jardine avec lui, il m'aide à creuser la terre pour planter des graines, à couper du bois... Je crois qu'il a repris de la joie en voyant les autres et en construisant une nouvelle famille avec mamy. On peut peut-être aimer même si on n'a pas été aimé. »

Emma

9 ans, CM1



A AIMER



**Victoire,
6 ans**

Le droit d'être protégé

« Si un enfant a des problèmes, sa famille le protège. Elle ne le laisse pas tout seul.

Un enfant doit être protégé contre des personnes racistes qui lui disent qu'il n'est pas pareil et qu'il n'a pas les mêmes droits que tout le monde. Il doit aussi être protégé du harcèlement à l'école, des insultes, de toutes les choses méchantes. Les adultes sont là pour ça. Il ne faut pas hésiter à aller les voir si on a des problèmes, un professeur, un grand frère ou une grande sœur... il ne faut pas avoir peur de leur parler. »

Lucyne

10 ans, CM2



Le droit d'être protégé

« Tous les enfants ont le droit d'être protégés, d'être avec des parents. Quelquefois, j'ai peur que quelqu'un me vole et me fasse du mal. Heureusement, j'ai mes parents qui me protègent et on vit dans une maison solide. »

Maïa

6 ans, CP



Anonyme



Anonyme



Le droit de manger

« Il faut manger de tout, même des légumes, même si tu ne les aimes pas trop !

Si tu ne manges pas bien, tu peux tomber malade. Dans les pays pauvres beaucoup d'enfants ne mangent pas bien, certains peuvent même mourir de faim. Ce n'est pas normal, tous les enfants devraient manger à leur faim pour être en forme. En plus, si tu n'as pas eu de petit déjeuner, si tu as faim, tu ne penses qu'à ton ventre et tu n'écoutes plus le professeur. »

Mattis

11 ans, 6ème



Le droit de bien manger

« J'aime bien manger, de la viande avec des frites. Si je n'avais pas à manger je serais triste. Sans nourriture on a mal partout, on ne peut plus courir car les jambes deviennent maigres et on n'a pas assez de vitamines. Si on n'en mange pas assez on peut même mourir. Et il faut manger équilibré. Si on est trop gros, si on a trop de graisse on peut aussi mourir. L'important est de manger de tout, de la viande avec des frites, des féculents... des fruits et des légumes tous les jours. Mais si on n'a pas assez d'argent c'est difficile. Des enfants dans des familles pauvres ne peuvent pas manger équilibré car des produits sont trop chers. »

Hicham

10 ans, CM2

Elèves en
CM1/CM2

Je ne peux pas bien manger si je n'est pas
d'argent.

Pour nous bien manger veut dire:
Si on mange pas on meurt. Il y a des
enfants qui meurt de faim.

Le droit de bien manger

« Bien manger permet de bien grandir. Si tu ne manges pas à ta faim tu peux avoir mal au ventre et tu peux tomber malade ou faire un malaise, tu peux même mourir. Quand j'ai faim j'ai envie de m'allonger et d'attendre. Je ne peux plus rien faire, ni jouer ni apprendre.

En France, des enfants ne mangent pas toujours à leur faim et ils sont obligés de faire l'aumône. Il arrive que leurs mères se privent de manger pour eux, pour qu'ils aient une bonne vie.

Un enfant est le porte-bonheur de sa mère. »

Brinet

9 ans, CM1



Edgar,
9 ans

Le droit d'apprendre

« Apprendre est très important dans la vie. Si tu réussis tes études tu auras plus tard un bon métier. Apprendre ça veut dire faire des choses nouvelles. Par exemple, si tu apprends à faire du vélo, tu pourras aller où tu veux et tu seras plus libre. Quand tu as appris à lire et à écrire, tu peux utiliser ton portable et tu peux appeler tes amis même s'ils sont loin. Si tu ne sais rien, tu es comme enfermé dans une prison. Apprendre permet de s'ouvrir sur les autres. »

Ikram

13 ans, 3^{ème}



Anonyme

Le droit d'apprendre

« Apprendre à lire et à écrire est important car ça permet ensuite de réfléchir. Et puis, quand tu deviens grand tu peux avoir un métier où tu es utile. Mais pour avoir un métier, il faut passer des tests de connaissance, si tu n'as rien appris tu ne les réussis pas. Pour le cerveau, il vaut mieux lire que rester toute la journée devant son écran de télévision !

Moi, j'aime bien lire des bandes dessinées comme Lucky Luke et les Dalton, ou encore Astérix, ou encore des romans avec des aventures de chevaux ou encore les histoires du petit Nicolas, enfin, toutes sortes de livres ! Heureusement que j'ai appris à lire ! »

Déborah

8 ans,

Elèves en
CM1/CM2



J'ai le droit de lire
d'écrire
aller à l'école

j'ai le droit d'être scolarisé. (d'apprendre mes
leçons j'ai le droit de faire des long^{ues} études,
j'ai le droit d'apprendre à avoir des responsabilités.

Le droit de jouer

« J'aime bien le foot, on a une balle et il faut courir vite pour l'avoir ! Surtout, je suis avec mes copains. Si je suis tout seul avec ma balle je m'ennuie. Avec ma console c'est pareil, je joue aussi avec d'autres, comme mes cousins. A l'école, je joue à chat dans la cour de récréation. Si un copain est tout seul je vais lui dire de jouer avec moi. S'il ne veut pas, je suis triste. On joue moins bien tout seul ! Le maitre nous dit toujours de jouer ensemble et de ne pas rester tout seul. Je suis d'accord avec lui. »

Bilal

6 ans, CP

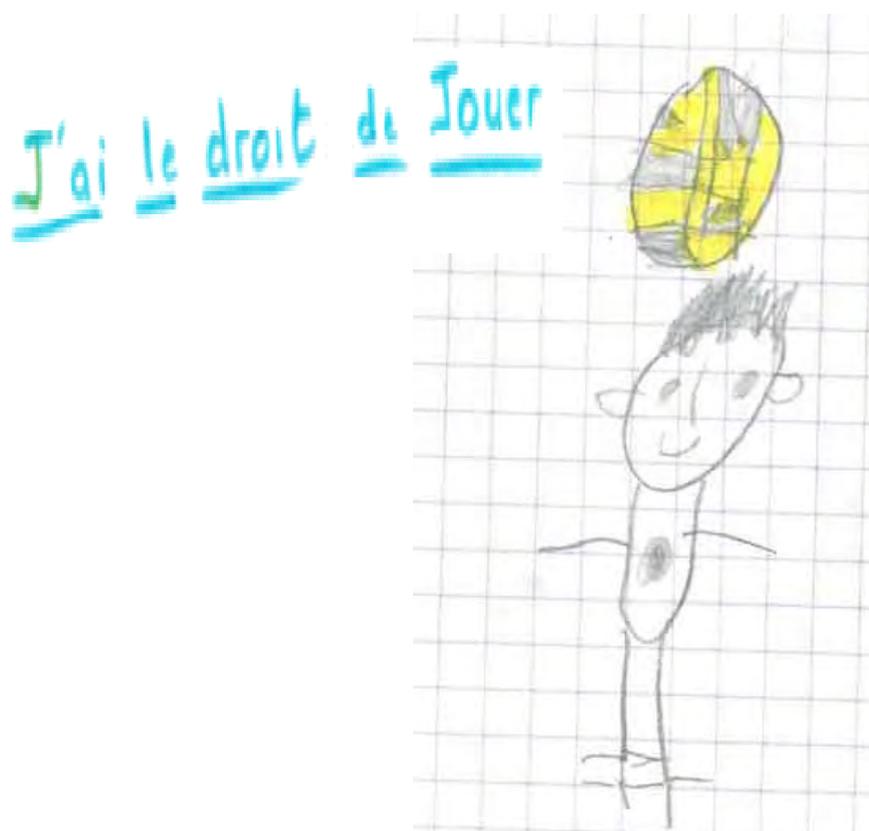


Le droit de jouer

« Quand on joue à des jeux de société on est entre copains, on s’amuse. Si on est tout seul on s’ennuie. Je préfère être avec les autres, comme au foot. En équipe, on est plus forts. On est collectifs. Du coup, on peut gagner des matchs. Parfois, des enfants ne peuvent pas jouer car ils sont pauvres et ils sont obligés de travailler. Alors, ils n’ont plus d’énergie pour jouer, ils sont trop fatigués. Un enfant est fait pour jouer, pas pour travailler, sauf pour travailler à l’école et apprendre. »

Théo

8 ans, CE2



Le droit de rêver

« Pour moi, rêver est très important. Rêver permet d'avancer dans la vie, d'oser faire des choses. Quand on a un rêve on va tout faire pour le réaliser, il évoque l'espoir. Mais les contraintes peuvent empêcher de réaliser ses rêves. Par exemple, si tu n'as pas d'assez bonnes notes à l'école tu ne pourras pas faire le métier de tes rêves. Tu devras faire autre chose qui soit le plus proche possible de ce que tu imaginais. Et puis, dans des pays en guerre, les enfants qui ont faim et froid ne peuvent pas rêver à autre chose que manger et se réchauffer. Enfant, tu penses que tous tes rêves sont réalisables, devenu adulte, tu vois mieux ce qui est réalisable ou non. Mais il faut garder ses rêves d'enfant, non ! »

Mathieu

14 ans, 3^{ème}

Rêver à quelque chose que on veut réaliser.

Elèves en
CM1/CM2

J'ai le droit de bien dormir
J'ai le droit savoir et faire de.
que je rêve ... a voir un beau monde

J'ai le droit de croire en moi
même et de ne jamais perdre espoir

Le droit de vivre en paix

« Aucun enfant ne devrait vivre dans la guerre. La guerre n'est pas bien pour la vie, elle est violente et dangereuse. J'ai lu dans des livres que certains enfants sont obligés de vivre dans leur pays où la guerre fait rage et qu'ils risquent de mourir. D'autres réussissent à la fuir et ils deviennent des migrants. Il faudrait stopper les guerres ! Vivre en paix signifie aussi de ne pas être harcelé, à l'école par exemple. Trop d'enfants subissent ce genre de violence. Respecter les autres est la première chose à faire pour vivre en paix. »

Thomas

12 ans, 5^{ème}



Anonyme

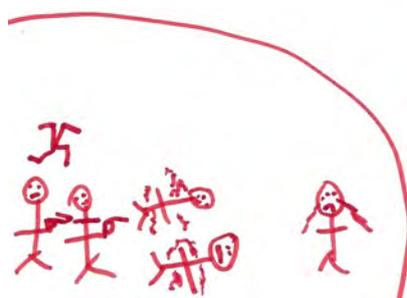
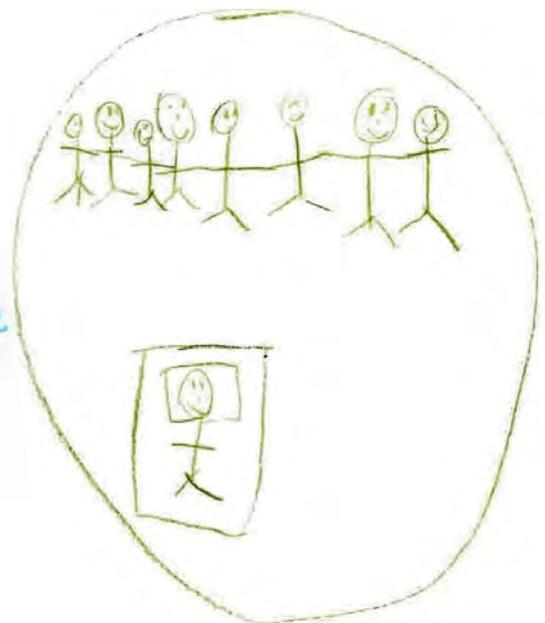
Le droit de vivre en paix

« Dans le monde, des pays sont en guerre. Les personnes qui habitent ces endroits ne peuvent pas avoir la paix, comme en Afrique. En France, nous avons la paix. Quand la guerre arrive, les enfants doivent partir de leur maison pour aller dans des pays en paix. Mais certains partent seulement avec leur mère car leur père a disparu ou est mort. Ils vont loin de chez eux. Ils pleurent, ils souffrent. Ils vont à des milliers de kilomètres de chez eux, de leurs familles. D'autres enfants ne peuvent pas partir, ils grandissent au milieu des bombes et essaient de survivre. Il faut aider ces enfants qui ne vivent pas en paix. Des associations existent pour cela, comme l'UNICEF. »

Inès

10 ans, CM2

j'ai le droit de vivre
en paix



Le droit de vivre en paix

« Des pays sont en guerre. Les enfants ne vont pas à l'école. Ils n'apprennent pas. Ils ne mangent pas à leur faim. Ils ne sont pas bien soignés s'ils sont blessés ou malades. Et puis, dans un pays en guerre tu ne peux rien faire sans risquer d'être jugé pour ton comportement, ton physique, ta mentalité, tes croyances. Dans un pays en vraie paix on peut vivre sans être jugé. »

Inès

14 ans, 3^{ème}

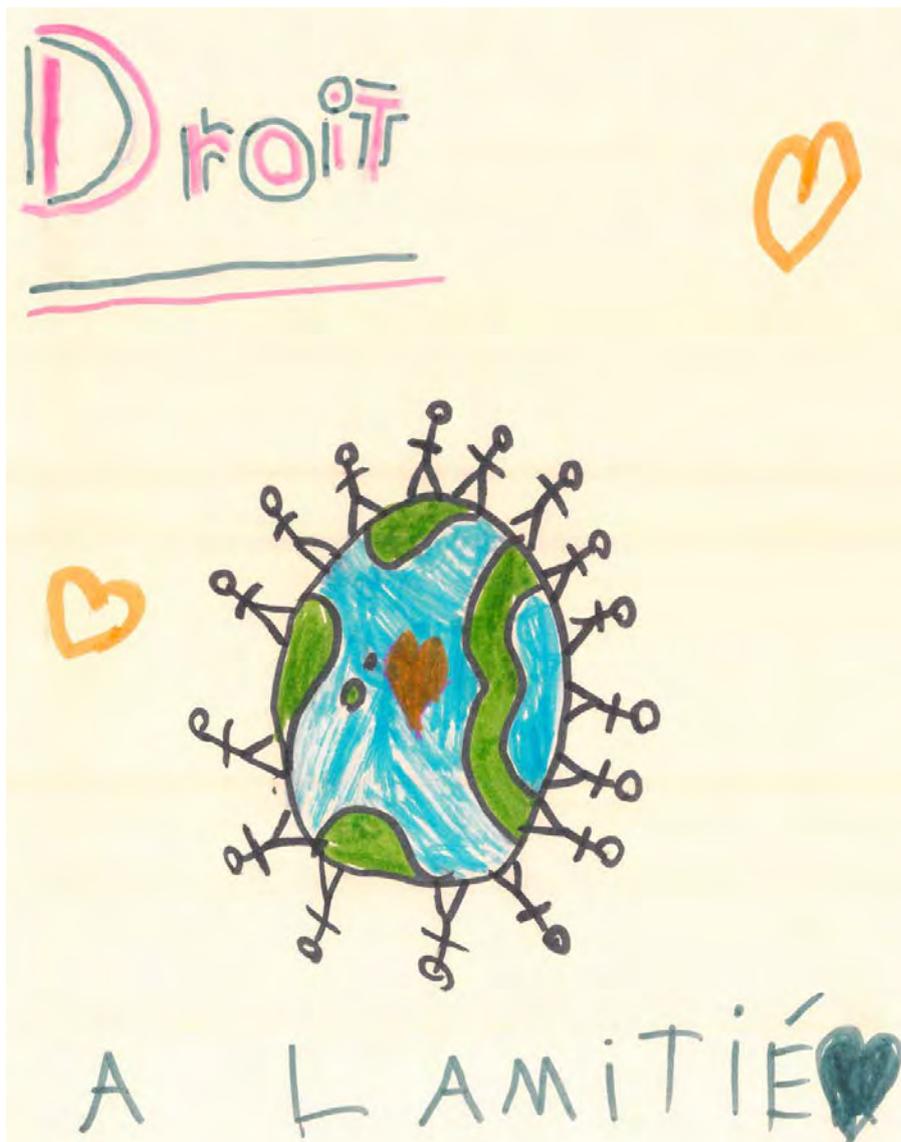


Le droit de vivre en paix

« Parfois, des gens embêtent et insultent des enfants, peuvent même les harceler. Ils ne vivent pas en paix. C'est mal, c'est de la méchanceté. Il faut aider ces enfants, leur parler gentiment, les écouter et les soulager. Pour redevenir ami, l'amitié est très importante. Tout le monde a le droit de vivre en paix. »

Loévann

10 ans, CM2



Les principaux défenseurs des Droits de l'Enfant en France

D'après la *Convention Nationale des Associations de Protection de l'Enfant*  www.cnap.e.fr



LE DÉFENSEUR DES DROITS

Le Défenseur des droits veille au respect et à la promotion des droits et de l'égalité des personnes qui vivent en France et des français qui vivent à l'étranger. Cela concerne les relations des usagers avec les collectivités territoriales et les services publics, la défense et la promotion de l'intérêt supérieur et les droits de l'enfant, la lutte contre les discriminations et la promotion de l'égalité, et la déontologie des forces de sécurité. Chaque année, à l'occasion de la journée internationale des droits de l'enfant, le 20 novembre, le Défenseur des droits remet au Président de la République et au Parlement un rapport annuel thématique faisant état de la situation des enfants en France, au regard des dispositions et de l'esprit la CIDE.



DEI - France (DÉFENSE DES ENFANTS INTERNATIONAL)

DEI-France est la section française d'une organisation non gouvernementale, née en 1979, avec pour objectif de contribuer à l'écriture du projet de la CIDE. Depuis l'adoption du texte, DEI veille à son application dans tous les domaines de la vie de l'enfant : famille, santé, logement et cadre de vie, éducation, loisirs, droits sociaux et politiques... Elle se préoccupe également de la situation des mineurs isolés étrangers en France. Tous les deux ans, DEI-France publie un rapport sur l'application en France et par la France de toutes les exigences de la CIDE.



UNICEF France

Fonds des Nations unies pour l'enfance - est une agence des Nations unies, créée en 1946. Elle est chargée, dans le monde entier, **de défendre les droits des enfants**, de répondre à leurs besoins essentiels et de favoriser leur plein épanouissement. La priorité est donnée **aux enfants les plus vulnérables**, notamment victimes de la guerre, de catastrophes naturelles, de la pauvreté extrême et de toute forme de violence ou d'exploitation dans les pays les plus démunis. Elle intervient également en cas d'urgence en coordination avec les organismes des Nations unies, les principales organisations humanitaires, et les gouvernements nationaux. UNICEF accrédite des comités nationaux dans les pays industrialisés. UNICEF France, association fondée en 1964 est l'un de ces comités.



COFRADE (Conseil Français des Associations pour les Droits de l'Enfant)

Collectif créé en 1988, le COFRADE, a pour mission d'assurer le suivi de la bonne application de la CIDE. Composé de 53 membres (associations, syndicats, fondations, œuvrant tous au service des droits des enfants), le COFRADE se veut fédérateur, portant la voix de ses membres devant les institutions. Le COFRADE est persuadé que les enfants, premiers concernés par l'avenir de notre société, doivent être sollicités et consultés sur le plan politique et participer ainsi aux prises de décisions. Et cette participation étant une priorité, il a alors pensé et lancé les premiers Etats généraux des droits de l'enfant, qui, chaque année, mettront à l'honneur un droit de la CIDE

REMERCIEMENTS

Tous nos remerciements vont :

Aux enfants ainsi qu'à leurs animateurs(trices) de clubs,

A Loïc CHONEAU de QUIDAM – Compagnie THÉÂTRALE
qui a recueilli les paroles d'enfants dans les clubs ACE 35,

A la Ville de RENNES pour son soutien,

Aux élèves et aux institutrices des classes de CM1-CM2 des
Ecoles primaires privées ST JEAN BOSCO et ST LAURENT à
Rennes pour leur partenariat.



Classe de CM1 - CM2 de l'Ecole primaire privée **St Jean Bosco**
quartier Villejean Beauregard à Rennes



Classe de CM1- CM2 de l'Ecole primaire privée **St Laurent**
quartier Maurepas Patton Bellangerais à Rennes

1989 - 2019

30 ANS

Convention Internationale des Droits de l'Enfant



Action Catholique des Enfants
d'Ille-et-Vilaine

45 rue de Brest - 35042 RENNES Cedex
ace35@wanadoo.fr - 02.99.14.35.57

